

Aide à l'investissement immobilier des entreprises

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Présentation du dispositif

Aider l'entreprise à financer ses travaux de construction, d'extension, de rénovation ou d'aménagement nécessaires à sa croissance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles, les Petites, Moyennes et Grandes entreprises implantées sur le territoire métropolitain et pouvant justifier de 3 années d'existence. Les grandes entreprises sont éligibles si elles sont situées en zone AFR et à titre exceptionnel.

Les Petites entreprises : effectif < à 50 salariés et dont le CA annuel ou le total de bilan annuel est < à 10 M€.

Les Moyennes entreprises : effectif < à 250 salariés et dont le CA annuel est < à 50 M€ ou dont le total de bilan annuel est < à 43 M€.

Les Grandes entreprises : effectif > à 250 salariés et dont le CA annuel est > à 50 M€ ou dont le total de bilan annuel est > à 43 M€.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise devra :

- être à jour de ses obligations sociales et fiscales,
- ne pas réaliser les dépenses avant la demande d'aide,
- faire apparaître dans le projet, des indicateurs de création d'emplois en CDI (augmentation de 10% sur 3 ans) ou maintien d'emplois dans certains cas.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- les honoraires de maîtrise d'oeuvre,
- les dépenses de travaux de construction ou d'extension de bâtiments neufs ou réhabilités,
- les dépenses de travaux de rénovation ou d'aménagement immobilier interne et/ou externe d'un bâtiment.

Au moins 25% des dépenses éligibles HT doivent être financées sans aucune aide publique.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est plafonnée à 25 000 € par entreprise et représente :

- 20% maximum des dépenses éligibles pour les petites entreprises,
- 10% maximum des dépenses éligibles pour les moyennes et les grandes entreprises.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

La demande doit être envoyée par mail à aideimmoentreprises@si.tpmed.org

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Effectif d'au moins 1 salarié.

Organisme

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Hôtel de la Métropole
107, Boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 9

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande d'aide](#) (3/11/2025 - 0.43 Mo)